

Procès-verbal

de l'assemblée générale No 128
pour l'exercice 2018



tenue le 14 mars 2019
à la salle communale de Dailens



Ordre du jour

Première partie d'assemblée

- 1. Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1. Désignation des scrutateurs
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2018
 - 2. Opérations statutaires**
 - 2.1. Présentation et adoption du rapport de gestion 2018
 - 2.2. Élections du Comité directeur et du Président
 - 2.3. Rapport des comptes 2018 et présentation des budgets 2019
 - 2.4. Adoption des comptes et du rapport de révision des comptes
 - 2.5. Nomination de l'organe de contrôle (Proposition du CC : PME Fiduciaire et Révisions SA)
 - 3. Informations associatives diverses**
 - 4. Propositions individuelles des membres, parole libre**
-

Deuxième partie d'assemblée

- 5. Accueil des invité-e-s – propos présidentiels**
- 6. Rétrospective 2018 et actions associatives 2019**
- 7. Présentation du Label Terre vaudoise**

Par Mesdames Suzanne Gabriel et Elvire Mathieu, responsables du Label Terre vaudoise
- 8. Honneurs - Remise des diplômes aux jubilaires**
- 9. La parole est donnée aux invité-e-s**

Délibérations

1^{ère} partie d'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Le président de l'association, Stéphane Mercuri, ouvre la 128^e assemblée générale en apportant les salutations du comité directeur et du comité cantonal.

Stéphane Mercuri réitère ses remerciements à la division de Lausanne-Morges pour l'organisation de l'assemblée 2018.

Pascal Clément, responsable de la division Cossonay-Jura vaudois organisatrice de l'assemblée de ce jour, souhaite la bienvenue à tous.

L'assemblée se divise en deux parties, la première consacrée à traiter les points statutaires et la seconde, publique, ouverte aux invités.

La convocation, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée, ont été envoyés à tous les membres conformément à l'article 16 des statuts. L'assemblée peut donc valablement délibérer. Cet ordre du jour a été approuvé par le comité cantonal du 19 février dernier. Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est suivi tel que proposé.

1.1. Désignation des scrutateurs

Stéphane Alvarez et Christophe Bal-Blanc sont nommés scrutateurs.

1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2018

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2018 à Lausanne a été envoyé à tous les responsables de division. Il a également été publié sur le site Internet de notre Société. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Opérations statutaires

2.1. Présentation et adoption du rapport de gestion 2018

Tous les membres ont reçu par e-mail, le 28 février dernier, le rapport annuel dans lequel figure une synthèse des nombreuses activités et des actions qui ont été menées durant l'année 2018. La présentation du rapport est, par conséquent, simplifiée. Une brève rétrospective fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour avec les invités.

N'apparaissent pas concrètement dans le rapport écrit, les nombreuses séances qui animent notre société tout au long de l'année. Toutes les personnes qui participent à ces réunions sont remerciées pour leur engagement.

L'assemblée observe une minute de silence pour rendre hommage aux personnes qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée. Il s'agit de :

- † Henri Dupuis, décédé à l'âge de 93 ans le 12 décembre 2018 ; ancien livreur de la levure de la section de Lausanne et patron boulanger à l'avenue des Bergières. Son épouse Anny a été une femme très active dans le cadre de la section féminine.
- † Bertrand Lazar, décédé le 9 février 2019 dernier à l'âge de 68 ans ; ancien patron boulanger à la rue Pré-du-Marché à Lausanne durant plus de 30 ans. Son épouse Françoise a été caissière de la section de Lausanne durant de nombreuses années.

En conclusion, Stéphane Mercuri cite les diverses organisations avec lesquelles nous entretenons des liens de travail permanents et qui montrent que nous tenons à demeurer des acteurs importants sur le sol vaudois. Il s'agit de :

- L'association suisse BCS et ses institutions autonomes ;
- L'Association Romande des Artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs ;
- La BCS Fiduciaire SA, qui tient notre comptabilité ;
- La Panvica pour notre caisse d'allocations familiales et pour les cotisations associatives ;
- La Fédération Patronale vaudoise ;

- La Direction Générale de l'Enseignement postobligatoire et son nouvel Office de la formation professionnelle et continue;
- L'école professionnelle de Montreux ;
- La Fondation vaudoise pour la formation dans les métiers de bouche ;
- Le Service cantonal de l'emploi et la commission cantonale de lutte contre le travail illicite ;
- La police cantonale du commerce et la commission cantonale des examens LADB ;
- L'Agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire, ARQHA ;
- GastroVaud ;
- Vaud Terroirs.

Le rapport de gestion 2018 est adopté à l'unanimité à main levée.

2.2. Élections du Comité directeur et du Président

L'année 2019 est une année électorale. L'année dernière, il a été procédé au remplacement temporaire du président. Les statuts de notre Société prévoient un nombre d'administrateurs entre 3 à 5.

Le comité est actuellement composé des cinq personnes suivantes :

Stéphane Mercuri, élu en 2004 en tant que membre du comité ; Christian Court, élu en 2007 ; Laurent Buet, Wilhelm Ohnmacht, Yves Schneider, tous trois élus en 2013.

L'ensemble des administrateurs se représentent pour les années 2019 à 2022. Aucune autre proposition ne nous est parvenue. Stéphane Mercuri demande néanmoins si quelqu'un souhaite se présenter. Ce n'est pas le cas.

Les membres du comité de direction sont reconduits par acclamation dans leur mandat jusqu'en 2022. Stéphane Mercuri, nommé l'année dernière à la présidence, est également reconduit pour son dernier mandat, jusqu'en 2022, par acclamations.

2.3. Rapport des comptes 2018 et présentation des budgets 2019

Yves Schneider fait état de la situation financière des structures associatives cantonales. En parallèle des comptes, le budget, approuvé par le comité cantonal, est présenté.

Deux comptabilités séparées sont tenues, une pour l'administration générale de la Société coopérative des ABPCV, l'autre pour l'Association de formation professionnelle.

Comptes et bilan de la Société coopérative des Artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs vaudois

Il y a quelques années, la cotisation associative avait été diminuée pour freiner la capitalisation. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il a été nécessaire de revenir au taux de cotisation antérieur.

Les comptes 2018 sont toujours sous l'influence de ce taux réduit et présentent un excédent de charges. Nous avons subi de grandes variations dans les entrées de cotisations, soit une différence entre 2017 et 2018 de CHF. 40'000.-. L'encaisseur, la Panvica, explique ceci par des créances irrécouvrables, certainement des faillites et un compte débiteur qui prend de l'ampleur.

Du fait de la réadaptation à la hausse de la cotisation de 2,5 ‰ à 3 ‰, le montant encaissé en 2017 a été remis au budget.

Les charges sont stables. Au niveau des frais de secrétariat, il y a une diminution de CHF. 20'000.-, qui s'explique par un versement effectué du compte de la formation professionnelle, pour la gestion du nouveau réseau d'entreprises formatrices.

Au niveau de la promotion, il y a une augmentation des charges de CHF. 10'000.- en raison de notre participation, en tant que sponsor officiel, au triathlon de Lausanne. Cette action ne sera pas reconduite. Le montant de CHF. 40'000.- a été mis au budget.

L'excédent de charges pour le compte de résultats de la Société coopérative des ABPCV est de CHF. 47'377.43. Si les recettes de l'exercice 2019 s'améliorent, nous avons prévu un budget 2019 légèrement excédentaire de CHF. 6'500.-.

Au niveau du bilan de la Société des ABPCV, dans les créances, apparaît cette variation du compte courant des cotisations, dû à l'instabilité de l'encaissement qui ressort. Les transitoires, dans les actifs de régulations, représentent des factures envoyées en décembre et le dernier versement annuel de la Panvica pour les cotisations. Le capital propre se voit amputé de la perte de l'exercice et se situe, au 31 décembre 2018, à CHF. 418'892,23.

Comptes et bilan de l'Association de formation professionnelle

La comptabilité de la formation professionnelle comporte plusieurs sous-comptes de résultats. Un général; un autre pour les cours interentreprises et un 3^e pour le réseau d'entreprises formatrices.

La comptabilité de la formation, dont les cotisations proviennent également de la masse salariale des entreprises, subit les mêmes problèmes d'encaissement que les comptes de la société coopérative. L'année dernière, était comptabilisé sur la contribution des membres, le montant de CHF. 206'786,50. Cette année ce chiffre est ramené à CHF. 179'148,95, soit une importante diminution. Le montant de CHF. 179'148,95 a été, en plus, comptablement amélioré en récupérant une réserve de CHF. 15'000.00 créée ces dernières années. Sans cette réserve l'encaissement ne serait que de CHF. 164'148,95, soit de CHF. 42'600.00 inférieurs à l'année 2017.

Au niveau des charges, il n'y a pas de différence notable dans les charges courantes d'exploitation. La comptabilité de la formation boucle finalement avec un déficit de CHF. 3'261,79.

Avec la création du réseau d'entreprises formatrices, un nouveau compte distinct a été créé, raison pour laquelle il n'y a pas de comparatif par rapport à l'année 2017. Ce réseau a été officiellement ouvert à l'été 2018. Vu sa jeunesse, il boucle avec un excédent de charges de CHF. 33'000.-, déficit qui devrait être ramené à CHF. 5'000.- en 2019, selon notre budget. Il est à relever que la contribution de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche passe de CHF. 40'000.- en 2018 à CHF. 80'000.00 en 2019.

Au budget, le compte consolidé de la formation professionnelle devrait également montrer un léger bénéfice, prévu dans notre budget à CHF. 5'200.-, pour autant que les encaissements des cotisations se régularisent.

Au bilan publié, les différents comptes du poste des créances ont été ressortis, afin que la suppression de la réserve de CHF. 15'000.- et la diminution du compte courant des cotisations soient visibles.

Le poste « Clients-débiteurs » de CHF. 13'765.-- est constitué des factures transitoires, établies en décembre 2018, pour les entreprises du réseau qui ont été payées en janvier 2019.

Au passif du bilan, la réserve de CHF. 18'000.- a été utilisée pour des équipements.

Le capital propre passe de CHF. 250'885.18 à CHF. 247'623.39 après l'imputation de l'excédent de charge du compte de résultats 2018.

Les comptes ont été soumis à l'organe de révision désigné par l'assemblée à savoir : PME Fiduciaire et Révisions SA. Sa directrice, Valérie Morel, a vérifié les deux comptabilités, bien que celle de la société coopérative ne soit pas soumise à révision du fait de sa forme juridique. En fonction de nos obligations, seul un rapport succinct pour l'Association de formation professionnelle a donc été établi.

Le rapport a été remis à tous les membres. De ce fait, il n'est pas lu. En résumé, PME Fiduciaire et Révision SA a procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association vaudoise pour la formation dans les métiers de la boulangerie-pâtisserie-confiserie à Pully, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Sur la base de cet examen succinct, la fiduciaire n'a relevé aucun fait qui laisserait penser que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

2.4. Adoption des comptes et du rapport de révision des comptes

Les comptes de l'année 2018, ainsi que le rapport de révision sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée à main levée.

2.5. Nomination de l'organe de contrôle (Proposition du CC : PME Fiduciaire et Révisions SA)

Sur proposition du comité cantonal, PME Fiduciaire et Révisions SA, est nommée organe de contrôle des comptes pour l'année comptable 2019.

3. Informations et activités associatives diverses

Le comité cantonal a accepté d'allouer un montant maximal de CHF. 10'000.- cette année pour du conseil en entreprise qui peut être apporté par Sébastien Knecht, le responsable de Richemont en Suisse Romande. Nos membres peuvent faire appel à lui, de manière individuelle, en entreprise, pour aider à résoudre des difficultés de production ou de commercialisation, par exemple.

105 Vaudois ont participé ces dernières semaines au séminaire sur la nouvelle législation alimentaire. Il y a également eu une grande participation aux réunions d'information sur l'application de la convention collective, en automne dernier.

La défense de notre métier est une préoccupation de tout instant. La problématique de la vente directe à la ferme a été soulevée à plusieurs reprises. Il y a lieu, dans ce domaine de différencier la production avec des produits propres à l'exploitation, de la vente de produits transformés n'émanant pas de cette exploitation. Par l'intermédiaire de l'interprofession des métiers de bouche, nous avons décroché de la Direction de l'agriculture et de la viticulture un meilleur contrôle du secteur. Tout domaine agricole qui fait du commerce doit désormais déclarer sa production à l'autorité.

L'année dernière, un rapprochement avec le label « Fait Maison », mis en place par la restauration, avait été initié. Il n'a pas été possible de dépasser cette étape. Pour avancer, il nous fallait un consensus romand et suisse sur cette question, consensus que nous n'avons pas réussi à trouver. Le dossier en est, de ce fait, resté là où il en était. Au niveau suisse, la BCS met actuellement en forme ce qu'elle appelle « un accord de branche ». Ce document propose la protection de nos marques associatives qui devront être utilisées prioritairement à des fins d'assurance qualité et pour des produits entièrement obtenus, fabriqués, travaillés et/ou transformés en Suisse. Cet accord de branche représente une étape intermédiaire intéressante, mais ne peut pas suffire à réduire les importations de produits manufacturés de boulangerie venant de l'étranger.

L'association suisse a entamé une refonte profonde de ses institutions. Nous avons répondu au projet Reload en fixant nos conditions d'acceptation qui ne doivent pas entraver l'important travail que fait notre association cantonale, contrairement à d'autres associations. Nous ne sommes pas opposés à la disparition du Comité Central suisse au profit d'un Conseil d'administration représentatif. Néanmoins, il faut être vigilant quant à la représentativité romande. Le canton de Vaud est la deuxième cantonale de suisse et la première romande. Notre voix doit être prise en compte en tant que telle. Il semblerait, selon les derniers signes donnés, que nous ayons été entendus. Nous devrions avoir un siège dans le Conseil d'administration fédéral en plus du représentant romand.

Le nouveau site d'Yverdon-les-Bains de l'ARABPC sera consacré à la formation en Suisse romande et à l'antenne romande de l'école Richemont. En ce qui concerne l'association vaudoise, nous sommes locataires du centre professionnel GastroVaud, à Pully. Notre bail, sur le site de Pully, va jusqu'en 2027. Nous développons, depuis une vingtaine d'années, une synergie importante avec les autres métiers de bouche vaudois. L'implantation à Pully nous permet de faire partie d'une interprofession reconnue par nos autorités et les autres forces économiques vaudoises. Un départ sur Yverdon-les-Bains nous ferait perdre ce socle capital pour notre développement.

Notre représentante vaudoise au comité directeur romand ne se représentera pas pour un nouveau mandat, pour des raisons de santé. Des vœux de rétablissement et de vifs remerciements pour l'occupation cette fonction durant ces dernières années sont adressés à Laure Jacquat. Fabienne Germanier Nicod, qui dirige l'entreprise La Sarrasine à Lucens, avec son mari Simon, a été contactée pour la remplacer. Fabienne Nicod, très active dans plusieurs domaines, est titulaire du brevet fédéral de spécialiste en gestion de PME. Des remerciements lui sont adressés pour avoir

accepté de consacrer du temps à cette fonction qui doit également être un lien entre nos deux organisations.

Marlise Neuenschwander, qui représente le commerce de détail dans plusieurs commissions dédiées au secteur de la vente, rappelle que la vente est un élément central du succès d'un commerce et l'importance de la formation de base et continue régulière pour le personnel de ce secteur. Elle encourage à suivre des cours, Richemont notamment.

4. Propositions individuelles des membres, parole libre

Christophe Bal-Blanc demande si un nouveau modèle de contrat est disponible par rapport aux changements découlant de la nouvelle CCT. Yves Girard répond qu'un contrat a été mis à disposition par la BCS, mais qu'il est relativement compliqué à utiliser. Le secrétaire patronal établira une version simplifiée avant l'été.

Stéphane Mercuri invite l'assemblée à se rendre à la pause-café.

2e partie d'assemblée

5. Accueil des invité-e-s – propos présidentiels

Stéphane Mercuri souhaite la bienvenue aux invités. Il remercie Pascal Clément et Sébastien Godineau pour le service du café d'accueil et celui du cocktail servi à l'issue de l'assemblée.

Stéphane Mercuri salue les personnalités suivantes :

Nicolas Rochat Fernandez	2 ^e Vice-Président du Grand Conseil vaudois
Laurence Creteigny	Députée
Anne-Lise Rime	Députée
Pascal Dessauges	Député
Jean-Luc Bezençon	Député
Daniel Develey	Député
Patrick Simonin	Député et Président de l'association Vaud Terroirs
Alberto Mocchi	Municipal à Daillens
Claudia Vernocchi	Vice-directrice de la BCS
Didier Ecoffey	Président de l'ARABPC
Mathieu Fehlmann	Secrétaire général de l'ARABPC
Olivier Duvoisin	Directeur de Gastrovaud, Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
Sébastien Cherix	Représentant la FPV et la Société vaudoise et romande des patrons pâtisseries-confiseurs, chocolatiers, glaciers

Pascal Favre	Président de la Société des Meuniers de la Suisse Romande
Arlette Dunand/Camille Rapo	Collaboratrices de l'Association ARQHA
Éliane Pinard-Baumgartner	Secrétaire générale de l'Association Vaud Terroirs
Suzanne Gabriel	Responsable de la marque Terre Vaudoise
Elvire Mathieu	Assistante de projet pour la marque Terre Vaudoise
Roman Helfer	Responsable politique & projets Romandie d'Hôtel & Gastro Union
Catherine Gehri	Coordnatrice du bureau romand et du service juridique d'Hôtel & Gastro Union
Romain Berthoud	Membre du comité de l'Association suisse du personnel de la boulangerie-pâtisserie-confiserie
Philippe Taillé	Vice-président des Artisans boulangers-confiseurs du canton de Genève
Jean-Pierre Delacrétaz	Représentant le nouvel Office de la formation professionnelle et continue du canton de Vaud
Isabelle Morel	Administratrice de l'École professionnelle de Montreux
Éric Dubuis	Directeur d'Hôtel & Gastro Formation Vaud
Sébastien Knecht	Responsable de Richemont-Romandie
Pascal Mauron	Doyen du secteur BPC et meunerie à l'EPM
Valérie Morel	Directrice de la SBC Fiduciaire SA
Philippe Brühlhart	Comptable, à la SBC Fiduciaire SA
Ivan Prest	Collaborateur au service externe de la Caisse de compensation PANVICA
Jacques Yerly	Directeur Mino-Farine
Jelle Hofma	Directeur des ventes pour la Suisse Romande de la centrale d'achat Pistor
Julien Plutta	Collaborateur au service externe de la centrale d'achat Pistor
Thierry Grand	Collaborateur au service externe du Moulin de La Vaux Aubonne SA
Olivier Benoît	Collaborateur au service externe de la Société PAWI AG
Didier Durietz	Collaborateur au service externe de Bakels Nutribake AG
David Krebs	Conseiller professionnel de Bakels Nutribake AG
Pierre Freymond	Conseiller de vente Suisse Romande chez Patiswiss SA
Chantal Porchet	Membre d'honneur de l'ABPCV
Robert Porchet	Membre d'honneur de l'ABPCV et Grand Maître de l'Ordre des Chevaliers du bon pain de la Suisse Latine.

Les personnes excusées ne sont pas citées. Elles sont répertoriées dans une liste annexée au procès-verbal.

Les donateurs qui soutiennent les organisateurs de l'assemblée sont remerciés.

6. Rétrospective 2018 et actions associatives 2019

Le président, Stéphane Mercuri évoque sa première année de présidence, qu'il qualifie de très enrichissante. Il remercie son comité et les membres pour la confiance qu'ils lui ont accordée et se réjouit de poursuivre son travail durant les trois prochaines années afin de défendre au mieux les intérêts de notre beau métier, dans le but de favoriser les échanges entre tous les acteurs de l'économie vaudoise, principalement dans le cadre des métiers de bouche.

Un tour d'horizon de certains dossiers particuliers en cours a été fait en première partie d'assemblée. Un rapport annuel qui retrace nos activités tout au long de l'année 2018 a été joint à la convocation à l'assemblée.

Stéphane Mercuri passe la parole à Yves Girard afin qu'il retrace les événements majeurs de 2018 et annonce ceux de 2019.

Les principales actions 2018 pour l'ABPCV ont été :

- Distribution de la galette des Rois au Grand Conseil Vaudois
- Participation à la Fête du Pain à Kerbader dans le Finistère
- Sponsoring officiel du Triathlon de Lausanne (distribution de 4'000 sandwiches et 1'000 barres énergétiques)
- Participation à la Fête du Blé et du Pain à Echallens (animation d'ateliers pour enfants et participation au cortège officiel de la fête)
- Partenariat avec Gastrovaud pour l'action Pintes Ouvertes (livraison de 5'400 pains dans une centaine de restaurants vaudois)
- Partenariat dans le cadre de la Journée mondiale de l'autisme
- Partenariat dans le cadre de Ciné Smile 2018 de la Fondation Théodora
- Partenariat pour la Fête des écoles lausannoises (livraison de 12'000 petits pains et de 2'000 sandwiches)
- Partenariat lors du repas de l'Amicale des Chefs de cuisine
- Partenariat lors des Rencontres suisses de l'œnotourisme
- Soutien lors du spectacle de la Paternelle à Beaulieu
- Sponsoring des Brandons de Payerne, de Grandson, de Sainte-Croix
- Distribution de galette lors de la Fête des Rois de Nyon et Yverdon-les-Bains
- Soutien au Noël des enfants de la police de Lausanne
- Publicité radiophonique (Radio Chablais)
- Présence sur les réseaux sociaux

Au total ce ne sont pas moins de CHF. 55'600.- qui ont été injectés dans la promotion du pain, dont une bonne partie au service de la jeunesse.

Pour l'association Boulangerie & Confiserie Formation Vaud :

- Organisation des PDQual (examens de fin d'apprentissage) et cérémonie de clôture
- Préparation des candidats aux championnats romands et SwissSkills 2018
- Organisation des 3 étapes du Championnat vaudois
- Création du Palais de Rumine en chocolat
- Participation au Salon des Métiers et de la Formation
- Mise sur pied du Réseau d'entreprises formatrices (10 apprentis engagés)
- Remplacement du commissaire professionnel, Christian Muster, qui se consacre désormais au réseau d'entreprises formatrices, par Isabelle Jomini
- Formations continues (Digital / Nouvelle CCT, etc.)

Pour le comité directeur :

- Représentations diverses (BCS, ARABPC, FPV, CFP, etc.)

Pour le secrétaire général / Directeur de Boulangerie & Confiserie Formation Vaud :

- Présidence de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche
- Présidence de l'ARQHA
- Diverses commissions et conseils dans le cadre de la formation

Pour ce qui est des actions prévues en 2019, citons :

- Participation à la Semaine du Goût, dont le thème est le pain et Montreux, la Ville du Goût avec notamment l'intronisation de la Confrérie vaudoise des Chevaliers du Bon Pain le 21 septembre et le 12 septembre, sous l'égide de l'EPM et de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche, une manifestation commune à l'ensemble des professions présentes à l'école et les métiers de la terre. En plus de démonstrations actées par des apprentis, la demi-finale du championnat vaudois des apprentis s'y déroulera. Ces deux manifestations se tiendront sous le marché couvert de Montreux.
- Caves ouvertes (un bon de CHF. 20.-, à faire valoir dans une boulangerie artisanale, sera offert à chacune des 300 caves participant à l'opération)
- Pintes ouvertes de Gastrovaud
- Mondial de la Fondue à Tartegnin. De la marchandise sera livrée et les Chevaliers du Bon Pain y tiendront un stand de dégustation et de présentation.
- Championnat et salon des métiers
- Préparation aux modifications à venir sur le site de Pully. Suite à la vente de l'immeuble, l'ARABPC réorganise des locaux de formation à Yverdon-les-Bains. Quant à notre secrétariat, il sera déplacé dans les locaux que nous louons au siège de Gastrovaud)
- Formations continues diverses. A noter que plus de 100 personnes ont participé au cours sur le droit alimentaire.

Sébastien Knecht remercie le comité directeur qui a soutenu toutes ces actions novatrices. Il réaffirme que le dynamisme des entreprises artisanales est l'objectif ultime de Richemont, que la formation des collaborateurs est un élément clé. Il rappelle que l'association vaudoise soutient le financement des cours, ainsi que le conseil technique. La sécurité au travail et l'hygiène sont des éléments très importants. La formation en la matière est du ressort de Richemont pour la Romandie.

7. Présentation du Label Terre vaudoise

Le canton de Vaud est doté de spécialités élaborées avec le savoir-faire des artisans dont la boulangerie-pâtisserie-confiserie fait partie. La marque « Terre Vaudoise », détenue par Prométerre, a pour objectif de mettre en évidence, pour le consommateur, des valeurs telles que la traçabilité, la proximité et l'authenticité. Suzanne Gabriel, responsable de la marque, invitée pour présenter les principes de cette certification, précise qu'au minimum 80% de la matière première doit provenir du canton de Vaud et que la transformation doit également y être réalisée, tous les produits doivent être traçables, les OGM ne sont pas acceptés. Cette certification vaut la peine pour tous les artisans.

Prométerre a loué une surface de 1000 m² à la Fête des Vignerons pour vendre exclusivement des produits vaudois, naturels et authentiques, dont du pain et de la confiserie vaudoise.

Yves Girard demande si les bouchons vaudois, taillés aux greubons, flûtes, etc. peuvent être labellisés. Suzanne Gabriel indique qu'elle se déplace volontiers pour expliquer en détail le cahier des charges pour obtenir la certification.

8. Honneurs – remise des diplômes aux jubilaires

Les personnes suivantes sont honorées pour leur longévité dans notre profession et reçoivent un diplôme, ainsi qu'un bouquet de fleurs :

Pour 20 années de sociétariat

- L'entreprise « P. Clément Boulangerie et Pâtisserie Sàrl », Géraldine et Pascal Clément à Daillens.
- L'entreprise « La Sarrasine Sàrl », Fabienne Germanier Nicod et Simon Nicod à Lucens.
- La boulangerie-pâtisserie Fuchs, Valérie et Didier Fuchs, à Renens (excusés)
- La boulangerie-pâtisserie-confiserie Éric Vuissoz, à Sainte-Croix

Pour 30 années de sociétariat

- La confiserie Nessi, Rose Marie et Nicolas Nessi, à Lausanne (excusés pour raisons de santé)

Pour 35 années de sociétariat

- Boulangerie-pâtisserie Schmid, Cosette et Christian Schmid à Bex
- La Boulangerie Gesor Sàrl, Maria Meyer et Rocco Sorge à Yverdon-les-Bains.

9. La parole est donnée aux invité-e-s

- Monsieur Nicolas Rochat Fernandez, 2^e vice-président du Grand Conseil vaudois, qui remplace le président dudit conseil, est très honoré et heureux de participer à notre assemblée générale. Il adresse les salutations du Grand Conseil. Il évoque son postulat en faveur de notre branche, l'exigence accrue des consommateurs, l'importance de sensibiliser ces derniers à l'artisanat, de se démarquer et de la formation.
- Monsieur Alberto Mocchi, municipal de la commune de Daillens, en charge du dicastère social, culture, tourisme et aménagement du territoire nous remercie d'avoir choisi Daillens pour la tenue de notre assemblée. Il est fier de compter la Boulangerie Clément parmi les entreprises de sa commune et appelle à consommer local.
- Madame Claudia Vernocchi, vice directrice de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs apporte les salutations du président et du directeur de la BCS. Elle fait une présentation du projet Reload qui a été motivé par le souhait de rendre les structures de l'association et de Richemont plus actuelles, par la diminution du nombre de membres et la transformation du marché. Aussi, la situation financière doit être modifiée, le bénéfice pour les membres optimisé et la pérennité de la BCS assurée pour promouvoir la relève et soutenir les membres avec des prestations qualitatives. Les nouveaux statuts de la BCS seront soumis au vote du congrès le 18 juin 2019.
- Monsieur Didier Ecoffey, Président de l'Association romande des Artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs évoque la vente de l'immeuble de Pully à Gastrovaud et l'achat de l'immeuble à Yverdon-les-Bains qui sera affecté au nouveau centre de formation de la Romande. Il invite les membres vaudois à participer à la prochaine assemblée générale à Charmey Il évoque également le Swiss Bakery Trophy, manifestation phare de l'ARABPC.
- Monsieur Sébastien Cherix, représentant de la Fédération Patronale vaudoise, apporte les salutations FPV, ainsi que celles de l'Association vaudoise des maîtres bouchers-charcutiers
- Monsieur Patrick Simonin, député et président de l'association Vaud Terroirs apporte les salutations de ladite association.
- Monsieur Pascal Favre, Président de la Société des Meuniers de la Suisse Romande, apporte les salutations de la meunerie et précise que des farines labellisées vaudoises sont disponibles.
- Madame Valérie Morel, directrice de BCS Fiduciaire SA donne des précisions sur le programme SBCTime, qui permet de planifier le temps de travail du personnel, de saisir le temps de travail et de générer des rapports.
- Monsieur Roman Helfer, responsable politique et projets Romandie d'Hotel & Gastro Union transmet les salutations des employés de la branche.
- Monsieur Jelle Hofma, Directeur des ventes pour la Suisse Romande de la centrale d'achat Pistor, réaffirme le soutien de son entreprise envers les artisans.

Stéphane Mercuri clôt la 128^e assemblée générale à 17 h 15 en remerciant les intervenants pour leur attachement à notre branche et toutes les personnes présentes pour leur participation. L'assemblée est suivie d'un apéritif servi par la Division Cossonay/Jura vaudois sous le contrôle de Pascal Clément.

Artisans boulangers-pâtisseries
du canton de Vaud

Le président :

Le secrétaire :



S. Mercuri



Y. Girard

Annexe : liste des personnes excusées

Pully, le 30 mars 2019